

**SESSIONI URDINARIA DI U 16 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**N° 2022 /M3/41**

**QUISTIONI DIPUSITATA DA ELEA BATTINI ARABI PÈ U GRUPPU GIUVENTÙ IN MOSSA, À U PRESIDENTE DI L'ESECUTIVU È A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**Ughjettu : Violences faites aux femmes et moyens de lutter contre ces violences.**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,  
Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

La Corse, comme de nombreux territoires n'échappe pas aux violences faites aux femmes, ni aux féminicides. Étant une jeune insulaire me souciant de la condition féminine, je me dresse face à vous en ce jour pour parler d'un sujet important et dresser un constat alarmant.

Le 14 octobre dernier, Kimberly, une jeune ajaccienne, perdait la vie, assassinée par son compagnon. Elle n'avait que 23 ans.

Notre groupe regrette d'ailleurs le manque de communication des divers élus à ce sujet, en dehors de Madame la présidente de l'Assemblée de Corse ici présente.

Cette jeune femme n'est pas la première hélas, et nous pouvons constater également que les violences ne diminuent pas. Rappelons-nous de Julie Douib, Joana Tavera ou encore de Jennifer Grante. Pour parler de chiffres en Corse, depuis 2010, c'est plus d'une dizaine de femmes qui ont perdu la vie sous les coups de leur compagnon. Chaque année, la France décompte plus d'une centaine de féminicides. Le décompte s'élève actuellement à 110 depuis le début de l'année 2022 dont 2 en Corse.

De plus nous pouvons observer que les associations de lutte contre les violences faites aux femmes sont de plus en plus contactées, les témoignages sur les réseaux sociaux

n'ont cessé de voir le jour (notamment depuis le #Iwascorsica pour les violences sexuelles). Montrant que les violences sont bel et bien présentes sur notre île et cela qu'importe leur domaine (violences physiques, sexuelles ou morales). Nous souhaitons par ailleurs souligner le travail et le mérite de ces associations.

Et même si la Corse, dans tous les esprits est considérée comme une île où les femmes sont en sécurité, nous savons tous et toutes la réalité à ce sujet : combien de victimes n'osent pas parler, combien restent muettes face aux violences qu'elles subissent ? Jusqu'au jour où il est trop tard. Combien d'agresseurs ou d'hommes violents récidivent à cause des plaintes classées sans suites ou qu'on ne prend parfois même pas la peine d'enregistrer ?

Combien de femmes sont découragées et n'osent pas porter plainte ? Notamment car la Justice hélas tourne au ralenti et que les procédures sont très longues pour les victimes, mais aussi que les peines des agresseurs sont minimales en comparaison avec les décisions prises à l'encontre d'autres crimes. Mais notre groupe, veut affirmer son soutien aux victimes et souligner le courage dont elles font preuve, surtout dans notre société insulaire où il est difficile de parler et où la pression familiale et amicale en faveur des agresseurs a déjà été évoquée dans plusieurs témoignages.

En conséquence et étant touché par ce sujet et l'avenir des victimes de violences faites aux femmes, notre groupe a porté un rapport produit en commission Santé Social et Education lors de cette session. Ce rapport a pour but la création d'un fond de solidarité financé entre autres par la Collectivité de Corse ayant pour objectif d'aider les victimes de ces violences en espérant que cela permette d'améliorer la prise en charge de ces dernières.

Après ce long constat, ma question à vos égards est la suivante : **À l'aube du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, pouvez-vous rappeler les mesures qui ont été adoptées pour tenter de lutter contre ces violences ?** Permettant ainsi de réaffirmer les moyens de lutte actuellement aux services des femmes victimes de violences. Et également qu'elles se sentent soutenues et aidées.

De plus, **j'aimerais connaître les éventuels champs d'actions supplémentaires qui peuvent être engagés par vos services ?**

Vi ringraziau.